

PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES CONCERNANT LA COVID-19

ETAT DES PARUTIONS AU JO A COMPTER DU 23 AOUT 2020

Voici la liste des principaux textes réglementaires publiés au JO concernant la COVID-19 et les mesures législatives et réglementaires qui en découlent pour l'année scolaire 2020-2021.

Il fait suite au recensement établi en 2019-2020 (voir rubrique G), auquel il convient de se référer pour les points de précisions sur l'applicabilité de certaines ordonnances (fiches de la DAJ du MEN), de même que les mesures et la chronologie des mesures adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et de sa gestion.

Publication au JO du 23 juillet 2020 :

Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires (modifié le 24 juillet 2020)

[Texte intégral](#)

Notice : Jusqu'au 10 juillet 2021 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de **travaux** sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à **70 000 euros hors taxes**. Ces dispositions sont applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à 70 000 euros hors taxes sous condition. Incitation pour les acheteurs à ne pas contracter systématiquement avec le même opérateur économique si pluralité des offres.

Pour des produits livrés avant le 10 décembre 2020, les acheteurs peuvent conclure sans publicité ni mise en concurrence préalables un marché répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à **100 000 euros hors taxes** portant sur la fourniture de denrées alimentaires produites, transformées et stockées avant la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par [l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 susvisée](#).

Ces dispositions sont applicables aux lots dont le montant est inférieur à 80 000 euros hors taxes, à condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots. Pratiques de bonne gestion et de diversité des co-contractants.

Publication au JO du 25 juillet 2020 :

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Texte intégral](#)

Fourniture de masques par l'Etat aux personnes bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, de la complémentaire santé solidaire et aide au paiement d'une complémentaire santé.

Publication au JO à la date du 28 juillet 2020 :

Décret n° 2020-911 du 27 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Texte intégral](#)

Modifications substantielles sur le port du masque à l'école et dans les établissements d'enseignement (cf. article 36 - Voir note du BAJ).

Publication au JO à la date du 30 juillet 2020 :

Décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 et du décret n° 2020-629 du 25 mai 2020

[Texte intégral](#)

Notice : le décret porte prorogation de la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 jusqu'au 30 novembre 2020, conformément aux dispositions de son article 11. Il porte également prorogation jusqu'à la même date du 30 novembre 2020 de la durée d'application du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et de l'article 1^{er} du décret n° 2020-629 du 25 mai 2020 relatif au fonctionnement des instances des institutions de prévoyance et au fonds paritaire de garantie prévu à l'article L. 931-35 du code de la sécurité sociale.

Publication au JO du 14 août 2020 :

Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Texte intégral](#)

Notice : l'interdiction de rassemblement réunissant 5000 personnes qui courrait jusqu'au 31 août 2020 est prorogée (plus de terme). Possibilité pour le préfet de département de réglementer l'accueil du public dans certaines catégories d'établissements, pour les territoires en zones de circulation active du virus.

Publication au JO du 29 août 2020 :

Décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Texte intégral](#)

Ce texte et ses impacts font l'objet d'une note spécifique du BAJ.

Publication au JO du 6 septembre 2020 :

Décret n° 2020-1115 du 5 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Texte intégral](#)

Modification de l'annexe 2 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 : les départements classés en zone de circulation active du virus (ZCA) passent à 30 (ajout de 7 départements). Entrée en vigueur immédiate.

Publication au JO du 13 septembre 2020 :

Décret n° 2020-1128 du 12 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Texte intégral](#)

Modification de l'annexe 2 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 : ajout de 12 départements en zone de circulation active du virus.

Publications au JO du 18 septembre 2020 :

Décret n° 2020-1146 du 17 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé -

[Version initiale](#)

Publications au JO du 20 septembre 2020 :

Décret n° 2020-1153 du 19 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Version initiale](#)

Arrêté du 18 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Version initiale](#)

Publications au JO du 27 septembre 2020 :

Décret n° 2020-1179 du 26 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Version initiale](#)

Modification de l'article 10 suite à l'évolution du zonage : rétablissement des vols vers la Guyane et Mayotte pour motif impérieux d'ordre familial ou professionnel et possibilité de restriction des vols à ces seuls motifs depuis les autres collectivités d'outre-mer en ZCA.
Modification de l'annexe 2 : ajout de 14 départements en ZCA dont la Haute-Vienne.

Publications au JO du 4 octobre 2020 :

Arrêté du 3 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Version initiale](#)

Distribution gratuite de masques de protection à destination de certains publics prioritaires.

Décret n° 2020-1217 du 3 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Version initiale](#)

Entrée de trois nouveaux départements en ZCA : Hautes-Alpes ; Corrèze, Yonne.

Publication au JO du 11 octobre 2020 :

Décret n° 2020-1246 du 10 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

[Version initiale](#)

Modification de la cartographie des ZCA : sortie de ZCA pour deux départements – Entrée de 2 autres départements. De même modification de l'annexe 2 ter (entrée en vigueur de cette disposition au 19 octobre 2020 – accords européens obligent).

Mise en ligne le 12 octobre 2020, Ministère de la transformation et de la fonction publiques (legifrance.gouv.fr)

[Circulaire du 7 octobre 2020 relative au renforcement dans la fonction publique de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire](#)

Publications au JO du 15 octobre 2020 :

Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire

[Version initiale](#)

L'état d'urgence sanitaire est déclaré à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure sur l'ensemble du territoire de la République.

Publications au JO du 17 octobre 2020 :

Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[Version initiale](#)

Abroge le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

Le décret est pris en conséquence du décret 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire. Une note spécifique du BAJ est consacrée à ce texte et ses impacts.

Publication au JO du 24 octobre 2020 :

Décret n° 2020-1294 du 23 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[Version initiale](#)

Augmentation de la liste des départements sous couvre-feu (annexe 2) dont la Haute-Vienne.